



COMPTEUR LINKY : UNE INSTALLATION SOUS TENSION

Alors qu'ERDF a commencé à installer ses nouveaux compteurs, la maire, Sylvine Thomassin, et son équipe municipale souhaitent que certaines zones d'ombre soient levées sur la pose de ces appareils.

La loi de transition énergétique du 18 août 2015 prévoit le remplacement en France d'ici 2021 de 35 millions de compteurs électriques classiques par des Linky. A Bondy, la pose de ces appareils est déjà lancée depuis le début du mois de mai. Une nouvelle génération de compteurs communicants qui, selon ERDF (la filiale d'EDF gestionnaire du réseau de distribution d'électricité) « a été conçue pour faciliter la vie des clients d'ERDF, puisqu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien ». Linky, un compteur intelligent ? Peut-être. Transparent ? Rien n'est moins sûr. En témoigne l'absence remarquée des représentants d'ERDF à la dernière Commission communale de téléphonie mobile à l'Hôtel de Ville le 4 mai dernier. Une réunion composée d'élus, d'associations de consommateurs et de bailleurs sensée éclaircir certaines zones

d'ombre sur l'installation de ces nouveaux compteurs. La Ville n'a en effet reçu aucune information de la part d'ERDF, aussi bien sur le fait que les Bondynois avaient été prévenus ou non que si ces derniers avaient la possibilité de refuser le remplacement de leur compteur. Mais c'est surtout la suite donnée à l'installation de ces nouveaux appareils qui suscite le plus d'inquiétude du côté de la municipalité. En cause, principalement, la collecte de la « courbe de charge » – la consommation électrique heure par heure. Cette donnée est très précieuse pour ERDF, mais elle est aussi très révélatrice d'informations privées : on peut en déduire les présences et absences du domicile, le type de chauffage, les moments où une personne prend une douche... La maire et l'ensemble des groupes de la majorité municipale souhaitent donc qu'ERDF « soit en mesure d'apporter des garanties sur la sécurisation

des données collectées ». Dans un courrier adressé au début du mois au distributeur d'électricité, Sylvine Thomassin exige d'obtenir des réponses précises aux questions posées. « La loi oblige ERDF à installer des compteurs déportés aux foyers en situation de précarité énergétique. Que se passe-t-il si une famille bénéficiant d'un tel compteur déménage ? Les familles peuvent-elles subir une coupure de courant à distance ? » Enfin, il est également prévu via ce système de recueillir les informations récupérées dans les logements grâce aux transformateurs implantés dans toute la ville puis de les envoyer par ondes via des antennes relais anciennes générations. Une technologie obsolète reconnue comme potentiellement cancérigène. Face à ces nombreuses inquiétudes et interrogations – et sans réponse d'ERDF – la municipalité envisage de signer un arrêté en défaveur des installations.

Soyez vigilants !

Attention, certains usurpateurs mal intentionnés se font passer pour des agents ERDF afin de vous facturer la pose des nouveaux compteurs Linky. Nous vous rappelons que cette pose est gratuite. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le service clientèle d'ERDF au 09 87 67 54 75